

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2024

Liste des délibérations examinées lors de cette séance par le Conseil municipal,
conformément à l'article L. 2121-25 du CGCT

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf février, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, suite à la convocation en date du 12 février 2024, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel HANNECART, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. HANNECART Michel, Maire, Mme DOCTOBRE Marie-Christine, M. GODIN Jean-Luc, M. GRIERE Daniel, Mme FOSTIER Francine, LEGRAND Pascal, Adjoint ; Mme BAUDRY Marie-Fernande, M. ROLAND Paul-Henri, M. CARPENTIER Bernard, Mme LABOUREUR Marie-Claude, Mme DEBIONNE Brigitte, M. VAN VOOREN Valéry, Mme BAYART Nathalie, M. BOUCHEZ Sébastien, Mme GROULT Mélanie, M. MARIE Serge, Mme HANNAPPE Françoise, M. HERBIN Alain, Mme ROUSIES Françoise, M. SCULFORT Christophe, Mme CAILLEAUX Christine, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme DELVALLEE Séverine (procuration donnée à Mme DOCTOBRE Marie-Christine), M. LALLEMAND Serge (procuration donnée à M. MARIE Serge), conseillers municipaux.

Madame GROULT Mélanie a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2024-001 : MODIFICATION DES ARTICLES 7 ET 13 DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N°2024-002: ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord sur l'attribution des subventions pour 2024 de la manière suivante :

ASSOCIATION	MONTANT ALLOUE PAR COMMISSION DU 07-02-2024 EN €	MONTANT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT VOTÉ (€)	VOTE
GEA	700	700	A l'unanimité des membres participant au vote (Mme BAUDRY Marie-Fernande n'ayant pas participé au vote)
ENERGY- FITNESS	600	600	A l'unanimité
CADANCE	500	500	A l'unanimité
B2H	600	600	A l'unanimité
JUDO CLUB	3000	3000	A l'unanimité des membres participant au vote (M. MARIE ayant voté que pour son pouvoir)
CLUB CYCLO	800	800	A l'unanimité
SOCIETE DE PECHE	400	400	A l'unanimité

STE DE CROSS LES INTIMES	400	400	A l'unanimité
US BERLAIMONT	18000	18000	A l'unanimité
US COLLEGE GILLES DE CHIN	600	600	A l'unanimité
CLUB DE PETANQUE BERLAIMONT	750	750	A l'unanimité
TAO CHIDO	2000	2000	A l'unanimité
HARMONIE MUNICIPALE	6650	6650	A l'unanimité
CALECHE COUNTRY CLUB	300	300	A l'unanimité
CLUB SCRABBLE	200	200	A l'unanimité
CLUB DES LOISIRS	400	400	A l'unanimité
CLUB DE L'AMITIE	400	400	A l'unanimité
RADIO CLUB	100	100	A l'unanimité
COMITE DES FETES DU SARBARAS	500	500	A l'unanimité
STE DE CHASSE ST HUBERT	630	630	19 voix pour et 4 voix contre (M. MARIE avec un pouvoir, M. HERBIN et Mme HANNAPPE)
AMICALE PHILATELIQUE	400	400	A l'unanimité
ASSOCIATION PONTAUBERT	100	100	21 voix pour et 2 voix contre (M. MARIE avec pouvoir)
DON DU SANG	600	600	A l'unanimité
1049 ème SECTION DES MEDAILLES MILITAIRES	350	350	A l'unanimité des membres participant au vote (M. GODIN n'ayant pas participé au vote)
UNC DE BERLAIMONT	800	800	A l'unanimité
APEL ST MICHEL	400	400	21 voix pour et 2 voix contre (M. MARIE avec pouvoir)
APE DE MORMAL	400	400	A l'unanimité
APE HAUTS COMME 3 POMMES	400	400	A l'unanimité
APE COLLEGE GILLES DE CHIN	400	400	A l'unanimité des membres participant au vote (Mme GROULT n'ayant pas participé au vote)
ECOLE DE LA LIBERTE	350	350	22 voix pour et 1 abstention (M. MARIE)

Et à l'unanimité,

- donne son accord pour l'ouverture d'une **PROVISION de 7 000 €** pour les subventions événementielles,
- précise que les crédits pour le versement de ces subventions de fonctionnement et événementielles, **soit un montant total de 48 730 €**, seront inscrits au budget primitif 2024.

DELIBERATION N°2024-003 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DU COLLEGE « GILLES DE CHIN » POUR LA PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS DE CROSS-COUNTRY A DOL DE BRETAGNE DU 19 AU 21 MARS 2024

Adoptée à l'unanimité l'ouverture d'une provision de 1 500 € pour l'octroi d'une subvention événementielle au profit du collège « Gilles de Chin » pour la participation au championnat de France UNSS de cross-country à Dol de Bretagne du 19 au 21 mars 2024. Le versement de cette subvention sera effectué après présentation d'un budget détaillé avec les aides reçues des autres financeurs et les crédits seront inscrits au budget primitif 2024.

DELIBERATION N°2024-004 : SUBVENTION CCAS 2024

Adoptée à l'unanimité le versement d'une subvention au CCAS à hauteur de 30 000 € au titre de son exercice 2024 pour le financement de l'ALSH.

DELIBERATION N°2024-005 : SUBVENTION RASED « RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTE CIRCONSCRIPTION AVESNES/AULNOYE-AYMERIES » ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Adoptée à l'unanimité l'attribution au titre de l'année scolaire 2023-2024 d'une subvention de 324 € au RASED de la circonscription Avesnes – Aulnoye-Aymeries, les crédits pour le versement de cette subvention seront inscrits au budget primitif 2024.

LES POINTS SUIVANTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DELIBERATION :

- CREATION D'UNE PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 12 DECEMBRE 2023 ;
- NUMEROTATION METRIQUE DES VOIES COMMUNALES : DECISION REPORTEE.

La séance est levée à 20 heures 30.

A Berlaimont, le 20 février 2024

Le Maire,



Michel HANNECART